

UNE ORGANISATION



www.carthistorique.sitew.com

Tél : 06 48 07 98 20



9^{ème} Fleur de Sel Classic Rally



21 septembre 2014



Rallye de Régularité

250 km sur les plus belles

routes du sud de la Loire Atlantique et de la Vendée

Road-Book en Fléché Mètre

Départ du Centre PORSCHE de Nantes

Déjeuner à l'Hôtel Restaurant

Fleur de Sel ***

à Noirmoutier

Arrivée et Remise des Prix au



casino de Saint Brévin l'Océan
groupe émeraude



CENTRE PORSCHE
NANTES et RENNES

NANTES - NOIRMOUTIER - ST BREVIN

Règlement

Cette épreuve de régularité historique réservée à des véhicules de collection est dénommée :

9^{ème} FLEUR DE SEL CLASSIC RALLY

1 – VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière, construites entre 1950 et 1993
Ou aux véhicules modernes d'exception, à jour de toutes vérifications administratives.

2 – CATEGORIES

Elles seront réparties selon deux catégories :

- Véhicules engagés en AGUERRIS, les 6 épreuves de la journée compteront
- Véhicules engagés en NAVIGATION, seule 1 épreuve de la journée comptera

Les voitures admises seront choisies par l'organisateur qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

3 – EQUIPAGES ADMISSIBLES

Tout équipage doit être composé d'un pilote titulaire d'un permis de conduire reconnu sur le territoire français et d'un ou deux équipiers, ainsi que d'une attestation médicale de non contre indication à la conduite automobile.
Les équipages inscrits devront être présents à bord du véhicule pendant toute la durée de l'épreuve sous peine de mise hors course.

4 – ORDRE DES DEPARTS

Les départs se feront de minute en minute et dans l'ordre croissant des numéros.
Les numéros seront attribués par l'organisation.

5 – PROGRAMME

5 septembre : Clôture des Engagements

Samedi 20 septembre:

Vérifications administratives et techniques des voitures du rallye de 16 heures à 19 heures – CENTRE PORSCHE à SAINT HERBLAIN

Dimanche 21 septembre :

07h00 : Vérifications administratives et techniques
08h45 : Départ de la 1^{ère} étape, CENTRE PORSCHE de ST HERBLAIN
10h45 : Arrêt au Port du Collet – Départ de la 2^{ème} étape
12h30 : Arrivée du Rallye à Noirmoutier, Déjeuner au restaurant Fleur de Sel
14h15 : Départ de la 3^{ème} étape
15h30 : Arrêt à La Prée – Départ de la 4^{ème} étape
17h00 : Arrivée du Rallye au casino de ST BREVIN L'OCEAN
18h30 : Publication des résultats et remise des Prix

6 – CONTROLES HORAIRES ET CONTROLES DE PASSAGE

Contrôles horaires : Les personnes en charge de ces contrôles indiqueront sur le carnet de bord, présenté par un membre de l'équipage, l'heure effective de passage de la voiture à la table de contrôle. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps donné pour parcourir le secteur à l'heure de départ du véhicule sur ce secteur. Toute différence en plus ou en moins entre l'heure réelle et l'heure idéale sera pénalisée, 30 points par minute de retard et 60 points par minute d'avance. 600 points par C.H manqué.

Contrôles passages : Les personnes en charge de ces contrôles devront seulement apposer un tampon sur le carnet de bord de la voiture présenté par un des membres de l'équipage. Tout tampon manquant sera pénalisé de 150 points.

Contrôles visuels : Des contrôles visuels seront effectués sur l'intégralité du parcours pour vérifier que les participants utilisent bien le bon itinéraire, ces contrôles visuels seront prévus et indiqués dans le carnet de route. Le participant devra indiquer sur son carnet de bord la réponse à la question qui lui est posée, question relative au lieu où il se trouve, (nom d'une rue, d'un village, indication sur une maison, ou sur un panneau, etc.), toute réponse fautive ou manquante sera pénalisée de 50 points.

Contrôles de vitesse: Des contrôles de vitesse pourront être organisés tout au long du parcours, principalement dans les traversées d'agglomérations. Ces contrôles pourront être effectués aussi bien par l'organisateur que par la police ou la gendarmerie.

7 – SECTEURS DE REGULARITE

L'organisateur donnera aux équipages une vitesse moyenne par secteur de régularité à respecter au mieux par les équipages. Cette vitesse ne pourra excéder 50 km/h. L'organisateur peut prévoir un ou plusieurs points de chronométrage intermédiaires secrets, ou il le voudra sur les secteurs de régularité.

Le chronométrage se fera à la seconde. Chaque seconde de retard, par rapport au temps imparti, entraînera une pénalité d'un point. Chaque seconde d'avance entraînera une pénalité de deux points, avec un maximum de 600 points par épreuve.

8 – ROAD BOOK

Un road book sera remis à chaque équipage participant au moment du départ le dimanche matin.

9 – APPAREILS DE MESURE

Les compteurs kilométriques et de vitesse d'origine du véhicule sont seuls autorisés.

Un seul instrument à affichage mécanique ou digital pourra être installé dans le véhicule sous réserve qu'il n'indique que des distances partielles et totales mais aucune mesure des moyennes.

Ces appareils devront être conformes aux spécifications fournies par les constructeurs, sans aucune modification. L'utilisation d'appareils électroniques ou à affichage digital de type chronomètre, compteur, ou cadenceur, est admis sous réserve que ces instruments ne soient pas fixés ou branchés sur la voiture, l'utilisation de programmes spécifiques permettant la navigation et ou le cadencement sur téléphone portable sont autorisés. Les GPS sont interdits.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment de vérifier et contrôler les matériels utilisés.

Toute infraction constatée entraînera une pénalité de 1500 points.

10-INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

1^{ère} infraction : 60 points

2^{ème} infraction : 300 points

3^{ème} infraction : Exclusion du Rallye

11 – DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits est de :

210 € pour un équipage composé de 2 personnes.

Quelque soit l'option choisie elles comprennent en plus :

- les plaques et numéros du Rallye
- les repas des 2 personnes de l'équipe du dimanche midi
- le road book,
- la remise des prix
- l'encadrement technique et sportif de la manifestation
- la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers

Aucune inscription ne pourra être retenue sans un chèque d'acompte de 160 €.

Pour des questions d'intendance et administratives, il est impératif de nous confirmer votre engagement au plus tard le 05 septembre 2014.

Merci de nous retourner le bulletin d'inscription rempli accompagné de l'acompte, au plus vite, pour cette première édition nous limitons le nombre d'équipage à 70.

Si vous désirez d'autres informations, contactez-nous.

Sportivement.

Henri-Emile JACONELLI

Cart Historique

Bât C

16 rue Henri Bertho

44500 LA BAULE

Tél : 02 44 07 14 04

Port : 06 48 07 98 20

Site internet :

www.carthistorique.sitew.com

Adresse email :

carthistorique@hotmail.fr

